

## Arrêt maladie ...

### Quel impact sur sa future retraite ?

A l'occasion de la 2<sup>e</sup> édition nationale des « **Rendez-vous de la retraite** », du 20 au 25 novembre 2017, les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco informent les actifs sur leurs droits à la retraite, en fonction de leurs différents parcours de vie.

Fidèles à leur mission d'intérêt général, l'Agirc et l'Arrco, qui gèrent les retraites complémentaires des 18 millions de salariés du privé, souhaitent encourager les actifs à s'informer sur leurs droits à la retraite, tout au long de leur carrière. Ceci pour permettre d'orienter leurs choix de vie personnelle et professionnelle, en toute connaissance de cause.

#### Fabrice, 50 ans, salarié en arrêt maladie, continue-t-il d'acquérir des points retraite ?

Quel que soit le motif de l'arrêt de travail (maladie, accident du travail, maladie professionnelle, invalidité...), **des points de retraite sont attribués dès lors que :**

- la personne est affiliée à l'Agirc-Arrco au moment de l'arrêt de travail ;
- celui-ci dure plus de 60 jours consécutifs et qu'il est indemnisé par la Sécurité sociale.

Ces points, acquis sans contrepartie de cotisation, sont calculés sur la base des droits obtenus au cours de l'année précédant celle de l'arrêt de travail.

A savoir : si l'incapacité de travail survient pendant une période de chômage, un salarié peut également bénéficier de points maladie à condition que cette période de chômage soit indemnisée.

**En 2016, 41 % des nouveaux retraités Agirc-Arrco avaient connu au moins une période de maladie, de maternité ou d'invalidité au cours de leur carrière. Ces périodes représentent 6 % de leur retraite Arrco et 6,7 % de leur retraite<sup>1</sup>.**



<sup>1</sup> Chiffres Agirc-Arrco.

## Les Rendez-vous de la retraite 2017 – 2<sup>e</sup> édition

**S'informer sur sa retraite : les outils d'information et d'aide à la décision en ligne existent, mais restent insuffisamment connus !**

**Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, les organismes de retraite complémentaire Agirc-Arrco partent à la rencontre des actifs, dans toute la France. Les « Rendez-vous de la retraite », organisés du lundi 20 au samedi 25 novembre 2017** sont l'occasion pour chacun des actifs, de faire le point gratuitement sur leur situation avec un conseiller et d'être guidé dans leurs choix. Au programme : dans chaque département, des consultations personnalisées sans rendez-vous, des conférences pratiques dans plusieurs grandes villes de France et un accès en ligne et en continu à une équipe d'experts retraite.

Retrouver la liste des centres d'information (CICAS) partenaires de l'événement sur [rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr).

### **A propos de l'Agirc et l'Arrco**

L'Agirc et l'Arrco sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé. Tous deux reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. Ils viennent compléter le régime de base de la Sécurité sociale et représentent entre 30 et 55 % de la retraite globale.

L'Agirc et Arrco représentent 18 millions de salariés qui cotisent avec leurs employeurs (1,7 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs. Ils versent 70 milliards de retraites par an à 12 millions de retraités.

Pour plus d'informations : [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)

### **Contact presse :**

Agence Florence Gillier & Associés : 01 41 18 85 55 – 06 46 05 26 31

Virginie Belloir : [virginieb@fgcom.fr](mailto:virginieb@fgcom.fr)